

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ELU DESIGNE POUR LES QUESTIONS D'INCENDIE & DE SECOURS

BORNE INCENDIE RUE DE LA VIERGE

Suite aux travaux de voirie, AEP et assainissement dans la rue de la Vierge à Belrupt, une nouvelle borne incendie a été installée en bas de la rue, en haut de la place de retournement. Le SDIS a été sollicité pour le contrôle officiel de la pression.

Toutefois, le SDIS a indiqué ne plus contrôler les poteaux incendie depuis 2017, il y a uniquement une mise à jour qui est faite sur le logiciel DECI (qui répertorie les points d'eau), à l'aide du relevé de pressions et de débits transmis par la commune. Suite à la transmission du plan de situation et du relevé de pression par la commune, le poteau a bien été implanté dans le logiciel.

Néanmoins, ce poteau incendie reste indisponible à ce jour. Le compte rendu de vérification du 30/07/2026 envoyé au SDIS précise un débit de 24 m3, or, conformément au règlement incendie, pour être intégré dans la DECI :

- les réserves en eau doivent avoir un volume minimum d'au moins 30 m3 utilisables,
- les réseaux assurant, à la prise d'eau, un débit de 30m3/h sous une pression dynamique minimum permettant le fonctionnement correct des pompes des engins de lutte contre l'incendie.

Aucune intervention technique permettant d'améliorer la situation n'étant envisageable, la commune prend acte de cette constatation.

LA VITESSE LIMITEE A 30 KM/H DANS TOUT LE VILLAGE

Afin de renforcer la sécurité de tous les usagers et notamment celle des piétons, le Conseil municipal a décidé de généraliser la limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du village. Cette mesure vise à réduire la vitesse des véhicules, à favoriser une circulation plus apaisée et à améliorer la cohabitation entre automobilistes, cyclistes et piétons.

Un marquage au sol pourra également être mis en place afin de rappeler cette limitation et d'attirer l'attention des conducteurs aux principaux points d'entrée et secteurs du village.

Cette évolution repose sur un objectif simple : mieux partager l'espace public et rendre les déplacements de chacun plus sûrs.